

SOMMAIRE DU DOSSIER

RESUMES :

- CONTEXTE DU DOSSIER
- RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT
- RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS - CARTOGRAPHIE

CHAPITRE A : PRESENTATION DE LA DEMANDE

CHAPITRE B : ETUDE D'IMPACT

CHAPITRE C : EVALUATION DES IMPACTS SANITAIRES

CHAPITRE D : ETUDE DES DANGERS

CHAPITRE E : NOTICE RELATIVE A L'HYGIENE ET A LA SECURITE DU PERSONNEL

CHAPITRE F : PLANS & ANNEXES

RESUMES - CONTEXTE**1 – CONTEXTE DU DOSSIER**

La SOCIETE FONTAAS ET COMPAGNIE est spécialisée dans le prototypage, la fabrication et la commercialisation de bijoux fantaisie.

Elle est la filiale de production du groupe Agatha.

La société exploite un atelier de traitement de surface classé sous la rubrique 2565.2.b.
Elle dispose d'un récépissé de déclaration préfectorale en date du 16 mai 2006.

Le site a fait l'objet d'une inspection le 29 novembre 2016, de la part de l'inspection des installations classées.

Celle-ci a déterminé que le site disposait aujourd'hui de plus de 200 L de bains cyanurés, le classant de fait à autorisation sous la rubrique 2565.1.b.

Le site fait donc l'objet d'un arrêté de mise en demeure référencé DTPP-2017-335 du 31 mars 2017, prescrivant dans son article 1 la régularisation administrative du site.

Le site est aujourd'hui (mai 2019) classable à autorisation au titre de la rubrique 4110.2 de la nomenclature installations classées et à enregistrement au titre de la rubrique 2565.1.b.

L'objet du présent dossier est donc de régulariser la situation administrative du site de la SOCIETE FONTAAS ET CIE.

2 – EVOLUTION DU CLASSEMENT DU SITE SELON LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Le classement actuel du site au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement est présenté dans le tableau ci-dessous

Le classement détaillé est présenté dans le chapitre A du dossier.

Rubrique	Intitulé	Capacité des activités et régime de classement	
		Récépissé déclaratif 16/05/06	Situation Décembre 2017
2565.1.b	Traitements de surfaces avec Cyanures	1499,2 L → D	934 L → E
2565.2	Traitements de surfaces sans Cadmium ni cyanure		1436 L → DC
4110.2	Toxicité aiguë catégorie 1 pour l'une au moins des voies d'exposition, à l'exclusion de l'uranium et ses composés - Substances liquides	Sans objet	3 066 kg → A
2564.1.b	Dégraissage base organohalogéné	Sans objet	100 L → DC
2564.A.3	Dégraissage, décapage par solvant organohalogéné	Sans objet	100 L → DC
2565.4	Tribofinition	Sans objet	450 L → DC
2940.1	Application peinture au trempé	Sans objet	421 L → DC

3 – POSITIONNEMENT VIS-A-VIS DES REGLEMENTATIONS IED, SEVESO III ET LOI SUR L'EAU

- **Directive Seveso III**

En retenant l'intégralité des produits chimiques du site , et avec les hypothèses très fortement majorantes prises, pour les 3 additions réalisées [S(a), S(b), S(c)], la somme des Q / S est < 1.

→ **Le site de FONTAAS n'est pas classé SEVESO.**

Total haut			Total bas		
Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)	Poids de la somme (a)	Poids de la somme (b)	Poids de la somme (c)
0.158	0.0	0.008	0.63	0.002	0.021

- **Directive IED**

Les activités pour lesquelles le site est soumis à autorisation au titre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement entre dans les activités visées au chapitre II (chapitre10) et à l'annexe 1 de la directive 2010/75/UE du 24/11/2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution).

Néanmoins, cette directive concerne :

- 2.6. Traitement de surface de métaux ou de matières plastiques par un procédé électrolytique ou chimique pour lequel le volume des cuves affectées au traitement est supérieur à 30 m³
→ **Ce n'est pas le cas du site.**

→ **La SOCIETE FONTAAS ET CIE n'est donc pas soumis à la réglementation européenne IED (Industrial Emission Directive ou directive sur les émissions industrielles).**

- **Loi sur l'Eau**

Sans objet

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT**1 – CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL GENERAL DU SITE**

<p>Situation géographique et accès</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Site FONTAAS installé sur la commune de Paris • Coordonnées Lambert II étendu (Centre du site) <ul style="list-style-type: none"> • X : 602 426 • Y : 2 433 129 • Sections cadastrales et parcelles : <ul style="list-style-type: none"> • Section cadastrale : Section CU • Numéro de parcelle : 8 • Communes concernées par le rayon d'affichage (1 km) : Paris (75), Saint-Denis (93), Aubervilliers (93) 																																										
<p>Paysage et voisinage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Site situé en zone d'activités, principalement entouré d'entreprises et d'axes routiers. L'établissement est entouré par la zone d'activité CAP 18. • Habitations les plus proches du site : immeuble situé à <u>180 m du site</u> • Etablissements recevant du public (ERP) les plus proches du site : <table border="1" data-bbox="470 981 1359 1888"> <thead> <tr> <th></th> <th>Détails</th> <th>Distance par rapport au site</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Paris</td> <td>Crèches Léa Franckforter 41 rue de l'évangile</td> <td>310 m - Sud Ouest</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Crèche collective 23 rue de l'évangile</td> <td>540 m - Sud Ouest</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Halte garderie municipale 13 rue Charles Hermite</td> <td>360 m - Nord</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Crèche collective 85 rue Curial</td> <td>430 m - Est</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Crèche familiale municipale 18 rue Labois Rouillon</td> <td>330 m - Sud Est</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Ecole primaire 23 rue de l'évangile</td> <td>540 m - Sud Ouest</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Ecole primaire 4 rue Charles Hermite</td> <td>400 m - Nord</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Collège Daniel Mayer 2 Place Hébert</td> <td>540 m - Sud Ouest</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Lycée professionnel Camille Jenatzy 6 rue Charles Hermite</td> <td>400 m - Nord</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Groupe scolaire privé Sinai 2 rue Tristan Tzara</td> <td>310 m - Sud Ouest</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Piscine municipale Rue des fillettes</td> <td>480 m - Sud Ouest</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Restaurant Entrée principale de CAP 18 Rue d'Aubervilliers</td> <td>30 m - Nord Est</td> </tr> <tr> <td>Paris</td> <td>Restaurant A l'opposé de l'entrée de CAP 18</td> <td>200 m - Ouest</td> </tr> </tbody> </table>		Détails	Distance par rapport au site	Paris	Crèches Léa Franckforter 41 rue de l'évangile	310 m - Sud Ouest	Paris	Crèche collective 23 rue de l'évangile	540 m - Sud Ouest	Paris	Halte garderie municipale 13 rue Charles Hermite	360 m - Nord	Paris	Crèche collective 85 rue Curial	430 m - Est	Paris	Crèche familiale municipale 18 rue Labois Rouillon	330 m - Sud Est	Paris	Ecole primaire 23 rue de l'évangile	540 m - Sud Ouest	Paris	Ecole primaire 4 rue Charles Hermite	400 m - Nord	Paris	Collège Daniel Mayer 2 Place Hébert	540 m - Sud Ouest	Paris	Lycée professionnel Camille Jenatzy 6 rue Charles Hermite	400 m - Nord	Paris	Groupe scolaire privé Sinai 2 rue Tristan Tzara	310 m - Sud Ouest	Paris	Piscine municipale Rue des fillettes	480 m - Sud Ouest	Paris	Restaurant Entrée principale de CAP 18 Rue d'Aubervilliers	30 m - Nord Est	Paris	Restaurant A l'opposé de l'entrée de CAP 18	200 m - Ouest
	Détails	Distance par rapport au site																																									
Paris	Crèches Léa Franckforter 41 rue de l'évangile	310 m - Sud Ouest																																									
Paris	Crèche collective 23 rue de l'évangile	540 m - Sud Ouest																																									
Paris	Halte garderie municipale 13 rue Charles Hermite	360 m - Nord																																									
Paris	Crèche collective 85 rue Curial	430 m - Est																																									
Paris	Crèche familiale municipale 18 rue Labois Rouillon	330 m - Sud Est																																									
Paris	Ecole primaire 23 rue de l'évangile	540 m - Sud Ouest																																									
Paris	Ecole primaire 4 rue Charles Hermite	400 m - Nord																																									
Paris	Collège Daniel Mayer 2 Place Hébert	540 m - Sud Ouest																																									
Paris	Lycée professionnel Camille Jenatzy 6 rue Charles Hermite	400 m - Nord																																									
Paris	Groupe scolaire privé Sinai 2 rue Tristan Tzara	310 m - Sud Ouest																																									
Paris	Piscine municipale Rue des fillettes	480 m - Sud Ouest																																									
Paris	Restaurant Entrée principale de CAP 18 Rue d'Aubervilliers	30 m - Nord Est																																									
Paris	Restaurant A l'opposé de l'entrée de CAP 18	200 m - Ouest																																									

<p style="text-align: center;">Urbanisme</p> <p style="text-align: center;">Occupation des sols</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Site situé au sein de la zone UG du Plan Local d'Urbanisme de Paris • Selon le règlement de zone UG : cette zone est bien destinée à accueillir l'entreprise. • Emprise du site concernée par les servitudes d'utilité publique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Servitude de dégagement aéronautique (orientée globalement Sud Ouest - Nord Est) issue de l'aéroport de Paris-Le Bourget. ○ PT2 : Liaisons hertziennes entre centre radioélectriques d'émissions et de réception : Liaison "Les Lilas-Fort de Romainville → Breuil en Vexin" ○ PT1 : Protection des centres radioélectriques de réception : Rayon de zone de protection concernant l'Hôpital Bichat • Site non concerné par le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine 												
<p style="text-align: center;">AOC</p> <p style="text-align: center;">Sites classés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Commune de Paris présente de nombreux sites inscrits ou classés. → Site ne se situe pas dans le périmètre d'une servitude de protection d'un monument historique <u>spécifique</u>. • La ville de Paris ne présente pas de ZPPAUP • Patrimoine mondial UNESCO : site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, le plus proche de FONTAAS est : "Paris, Rives de la Seine", classé en 1991. → FONTAAS est situé à plus de 4 km de ce site. • 2 AOC et IGP sur les communes du rayon d'affichage → Le site se situe en zone d'activités et en zone urbaine. 												
<p style="text-align: center;">Faune et flore</p> <p style="text-align: center;">Continuité écologique</p> <p style="text-align: center;">Equilibres biologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Zones sensibles aux alentours du site : <table border="1" data-bbox="470 1176 1460 1444"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">Zone</th> <th style="text-align: center;">Nom</th> <th style="text-align: center;">Distance par rapport au site</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Natura 2000 Directive Oiseaux</td> <td style="text-align: center;">Identifiant : FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis</td> <td style="text-align: center;">5 km au sud-ouest du site</td> </tr> <tr> <td>Znieff de type 1</td> <td style="text-align: center;">Identifiant : 110020470 Prairies humides au fort de Noisy</td> <td style="text-align: center;">6 km à l'est du site</td> </tr> <tr> <td>Natura 2000 Directive Oiseaux</td> <td style="text-align: center;">Identifiant : FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis</td> <td style="text-align: center;">4,5 km au nord du site</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> • Site : <ul style="list-style-type: none"> • non inclus dans une de ces zones sensibles ou protégées pour la faune ou la flore. (Z.N.I.E.F.F., ZICO, Natura 2000, etc.) → Site se situe en zone d'activités et en zone urbaine • <u>non situé</u> dans une unité particulière du SRCE comme un réservoir de biodiversité, un corridor ou une unité écologique particulière → Il est situé en "tissu urbain". 	Zone	Nom	Distance par rapport au site	Natura 2000 Directive Oiseaux	Identifiant : FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis	5 km au sud-ouest du site	Znieff de type 1	Identifiant : 110020470 Prairies humides au fort de Noisy	6 km à l'est du site	Natura 2000 Directive Oiseaux	Identifiant : FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis	4,5 km au nord du site
Zone	Nom	Distance par rapport au site											
Natura 2000 Directive Oiseaux	Identifiant : FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis	5 km au sud-ouest du site											
Znieff de type 1	Identifiant : 110020470 Prairies humides au fort de Noisy	6 km à l'est du site											
Natura 2000 Directive Oiseaux	Identifiant : FR1112013 Sites de Seine-Saint-Denis	4,5 km au nord du site											
<p style="text-align: center;">Contexte géologique et hydrogéologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Géologie au droit du site présente des couches superficielles de mélange colluvions / remblais d'épaisseur variant de 1 à 3 m. Les éboulis sont argilo-marneux donc moyennement perméables. • Néanmoins la vulnérabilité des marnes sous-jacentes est fortement augmentée par la présence de masses de gypse cristallisé, très soluble. • La géologie présente une vulnérabilité forte aux pollutions accidentelles. • La nappe libre est peu profonde avec une zone non saturée peu protectrice rendant la nappe vulnérable, en particulier aux infiltrations de produits dangereux à pouvoir de dissolution du gypse. 												

	<ul style="list-style-type: none"> • Dans ce contexte, étant donnés : <ul style="list-style-type: none"> ○ la faible profondeur de la nappe, ○ les caractéristiques perméables (ou faiblement imperméables) des horizons non saturés, ○ la situation en zone industrielle, la nappe libre revêt un caractère particulièrement vulnérable aux pollutions de surface. • Le projet se doit d'intégrer des mesures fortes de prévention des risques de pollution accidentelle. • Rappelons que le site ne se situe pas dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable. 															
<p style="text-align: center;">Réseau hydrographique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Hydrologie locale dominée par : <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>la Seine</u>, située à environ 4000 mètres au nord-ouest du site <ul style="list-style-type: none"> ▪ Débits de référence : <ul style="list-style-type: none"> ○ VCN 3 (quinquennal) : 64 m³/s ○ QMNA 1/5 : 83 m³/s ▪ Qualité : cf. détails dans le dossier (chapitre B.1.2.1) ▪ Sensibilité vis-à-vis du site : Seine très éloignée du site ▪ Aucun écoulement direct depuis le site ne peut avoir lieu ○ <u>Canal Saint-Martin</u> situé à environ 1000 m au sud du site ○ <u>Canal Saint-Denis</u> situé à environ 1000 m à l'est du site • Outil de planification disponible : SDAGE Seine-Normandie La gestion de l'eau actuelle par FONTAAS, respecte, en l'état, les orientations du SDAGE Seine-Normandie. • SAGE : Pas de SAGE sur l'emprise du site objet du présent dossier. 															
<p style="text-align: center;">Météorologie</p> <p style="text-align: center;">Qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pluviométrie moyenne : 650 mm par an • Température minimale moyenne : 8,5°C • Température maximale moyenne : 15,5°C • Vents dominants orientés selon l'axe Sud-Ouest → Nord-Est • Qualité de l'air aux alentours du site caractéristique d'une zone urbaine et d'une zone d'activité La pollution générale est liée au trafic et aux équipements de chauffage urbain (collectifs et personnels). • Document de planification : Un PPA est mis en place pour l'ensemble de l'Ile-de-France. Il ne concerne pas les activités de FONTAAS. 															
<p style="text-align: center;">Infrastructures de transport</p> <p style="text-align: center;">Niveau sonore ambiant</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Principaux axes de circulation à proximité immédiate du site sont présentés ci-dessous : <table border="1" data-bbox="488 1653 1450 1921"> <thead> <tr> <th>Dénomination</th> <th>Distance du site</th> <th>Trafic</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Rue d'Aubervilliers</td> <td>Environ 50 m Est</td> <td>Non connu</td> </tr> <tr> <td>Rue de l'évangile</td> <td>Environ 100 m Sud</td> <td>Non connu</td> </tr> <tr> <td>Boulevard Ney ("Ceinture des maréchaux")</td> <td>Environ 230 m Nord</td> <td>Non connu</td> </tr> <tr> <td>Périphérique Nord Aubervilliers - La Villette</td> <td>Environ 450 m Nord</td> <td>225.001 - 300.000 véhicules jours</td> </tr> </tbody> </table>	Dénomination	Distance du site	Trafic	Rue d'Aubervilliers	Environ 50 m Est	Non connu	Rue de l'évangile	Environ 100 m Sud	Non connu	Boulevard Ney ("Ceinture des maréchaux")	Environ 230 m Nord	Non connu	Périphérique Nord Aubervilliers - La Villette	Environ 450 m Nord	225.001 - 300.000 véhicules jours
Dénomination	Distance du site	Trafic														
Rue d'Aubervilliers	Environ 50 m Est	Non connu														
Rue de l'évangile	Environ 100 m Sud	Non connu														
Boulevard Ney ("Ceinture des maréchaux")	Environ 230 m Nord	Non connu														
Périphérique Nord Aubervilliers - La Villette	Environ 450 m Nord	225.001 - 300.000 véhicules jours														

	<ul style="list-style-type: none">• Aéroport le plus proche du site : Aéroport du Bourget situé à 7 km au Nord-Est → Site situé sous la servitude de dégagement liée à cet aéroport • Zone CAP 18 longée au sud par les voies ferrées principales (vitesse normale) en provenance de la Gare de l'Est et alimentant le réseau ferroviaire de l'Est de la France Cette voie reçoit un trafic important de trains de marchandises et de passagers Elle est éloignée du site d'environ 120 m et séparée du site par les bâtiments imposant de la zone CAP 18. • Classement sonore des voies proches du site :<ul style="list-style-type: none">○ Rue d'Aubervilliers : Catégorie 3○ Boulevard Ney : Catégorie 2/3○ Périphérique Nord : Catégorie 1○ Voie Ferrée : Catégorie 2
--	---

2 – IMPACTS DES ACTIVITES ACTUELLES

<p>Intégration dans le paysage</p> <p>Urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Superficies du site <ul style="list-style-type: none"> • Surfaces couvertes : ~ 475 m² • Surfaces imperméabilisées (parking) : 42 m² • Espaces verts : sans objet • Bâtiments, de type industriel, conçus dans le respect des règlements du POS en vigueur à l'époque de la construction et s'intégrant normalement dans le paysage • Site maintenu propre et entretenu en permanence • Site ceinturé par les éléments de sécurisation de la zone CAP 18 (clôture, portail, etc.) • Eléments d'intégration paysagère : <ul style="list-style-type: none"> ○ Implantation en zone d'activité urbaine avec de faibles enjeux d'intégration paysagère ○ Intégration dans bâtiment industriel commun à des nombreuses entreprises • Site de FONTAAS situé au sein de la zone UG du plan local d'urbanisme de la ville de Paris Cette zone est bien destinée à accueillir l'entreprise • Le règlement de la zone CAP 18 ne mentionne aucune interdiction particulière concernant les installations classées. • Les impacts liés à l'intégration paysagère du site sont réduits au minimum.
<p>Eau : Consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Consommation exclusive d'eau de ville • Alimentation équipée d'un compteur général • Disconnecteur hydraulique de sécurité installé • Postes consommateurs : traitements de surfaces, tribofinition, sanitaires • Consommation excessivement faible : 202 m³ en 2017 • Consommation spécifique très faible liée au recyclage des rinçages (résines échangeuses d'ions et évaporateur sous vide) → 0,8 L/m².fR
<p>Eau : Rejets sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 point de rejet • Rejoignent le réseau communal unitaire pour être traitées par une des stations de l'agglomération parisienne • Volumes rejetés : ~ 100 m³/an • Les effluents sanitaires du site n'ont aucun d'impact sur la station qui les réceptionne : <ul style="list-style-type: none"> ○ ni au niveau qualitatif car il s'agit strictement d'eaux usées sanitaires parfaitement traitables par une station biologique ○ ni au niveau quantitatif car leur volume est excessivement faible
<p>Eau : Rejets pluviaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Eaux pluviales issues du parking</u> FONTAAS dispose de seulement 2 places de parking. Les eaux pluviales sont dirigées via un avaloir vers le réseau unitaire de la zone. Vu la très faible taille du parking de FONTAAS et la présence d'un flux d'eau pluviale provenant des voiries non exploitées par FONTAAS dans cet avaloir, il n'apparaît pas nécessaire de réglementer ce rejet.

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Eaux pluviales issues des surfaces couvertes.</u> Elles ne sont pas polluées. Il n'apparaît pas nécessaire de réglementer ce rejet. <p>Ces eaux pluviales rejoignent les réseaux unitaires de la zone CAP 18 puis de la ville de Paris.</p>
Eau : Rejets industriels	<ul style="list-style-type: none"> • Installations industrielles générant des effluents : <ul style="list-style-type: none"> ○ Chaîne de galvanoplastie ○ Tribofinition • Le site est en "zéro rejet" industriel → Le site ne génère aucun rejet industriel grâce à la mise en œuvre des stratégies de traitement ci-après. <ul style="list-style-type: none"> • Tribofinition : recyclage après traitement physico-chimique (coagulation, filtration puis évaporation sous vide) • Chaîne de galvanoplastie : bains et les rinçages sont : <ul style="list-style-type: none"> ○ soit évacués en centre extérieur ○ soit traités par la station interne puis recyclés vers les chaînes (évaporateur sous vide, résines échangeuses d'ions) • Au vu de l'ensemble de ces éléments et des stratégies mises en place par FONTAAS pour limiter ses impacts sur l'environnement, la gestion de l'eau actuelle, respecte, en l'état, les orientations du SDAGE Seine-Normandie.
Air	<ul style="list-style-type: none"> • 1 point de rejets atmosphériques • Des analyses ont été réalisées sur ces rejets : conformité par rapport aux normes de rejet. • Normes proposées et argumentées dans le dossier • Consommation de solvants de 0,19 tonnes par an → pas de nécessité de réaliser un plan de gestion des solvants
Sol et sous-sol	<ul style="list-style-type: none"> • Audit précis concernant les zones à risque de pollution accidentelle du site • Risques cartographiés et décrits dans le dossier • Mesures présentées et argumentées dans le dossier • Etat initial du sol : Etant entendu : <ul style="list-style-type: none"> • qu'il ne s'agit pas d'une mise en service d'installation classée • que l'exploitation a lieu uniquement en bâtiment, sur dalle béton → aucun diagnostic de pollution des sols n'a été réalisé.
Déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Tri précis des déchets à la source • Suivi des déchets par bordereau • Liste précise et quantités disponibles dans le dossier • Prestataires bien connus de FONTAAS qui dispose : <ul style="list-style-type: none"> ○ Pour les transporteurs : d'une déclaration de transport ○ Pour les éliminateurs ou regroupements : d'un arrêté préfectoral d'exploiter.
Bruit	<ul style="list-style-type: none"> • Nuisances sonores liées : <ul style="list-style-type: none"> • A l'extracteur d'air • Au compresseur • Aux postes de tribofinition • Mesures prises par FONTAAS pour réduire les impacts sonores : <ul style="list-style-type: none"> • Site situé en zone d'activités • Activités industrielles ont lieu, sans exception, à l'intérieur des bâtiments. • Très peu de circulation liée à l'activité

	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure d'impact sonore réalisée : résultats conformes à la réglementation • Etant donnée la situation du site : <ul style="list-style-type: none"> ○ à proximité d'une avenue très passante et d'une voie ferrée ○ en zone d'activité → Il est demandé l'application des valeurs limites définies dans l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997.
Infrastructures de transport	<ul style="list-style-type: none"> • Trafic généré par le site : <ul style="list-style-type: none"> ○ Véhicules légers personnel : 2 véhicules / jour ○ Véhicules légers extérieurs : 5 véhicules / jour ○ Camionnettes : 5 véhicules / jour ○ Poids lourds : 1 véhicules / jour ○ Total : 13 véhicules / jour • Trafic lié à FONTAAS négligeable par rapport au trafic aux alentours du site
Utilisation rationnelle de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> • Energies utilisées : gaz et électricité • Suivi précis des consommations et maintenance efficace des installations
Impact sur les milieux naturels	Compte tenu des mesures prises, l'impact sur les milieux naturels est réduit au minimum.
Impact sur la commodité du voisinage	Compte tenu de l'ensemble des mesures prises, l'impact sur la commodité du voisinage est réduit au minimum.
Impact sur l'agriculture	Compte tenu de l'ensemble des mesures prises pour prévenir les risques de déversements accidentels, l'impact sur les milieux agricoles est réduit au minimum.
Impact sur la protection des biens matériels et du patrimoine culturel	Les sites et édifices classés recensés sont suffisamment éloignés. Ils n'en subissent pas les incidences.
Effets cumulés avec d'autres projets connus	Dans le cadre de l'étude des effets cumulés, aucun avis de l'autorité environnementale n'est à retenir pour le projet.

3 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT SANITAIRE

- Le site de FONTAAS est situé sur la commune de Paris - 18e
- Les premières habitations sont situées à 180 m de limites du site.
- Les **établissements recevant du public (ERP) sensibles** (*), les plus proches du site sont les suivants :

Commune	Détails	Distance par rapport au site
Paris	Crèches Léa Franckforter - 41 rue de l'évangile	310 m - Sud Ouest
Paris	Crèche collective - 23 rue de l'évangile	540 m - Sud Ouest
Paris	Halte garderie municipale 13 rue Charles Hermite	360 m - Nord
Paris	Crèche collective - 85 rue Curial	430 m - Est
Paris	Crèche familiale municipale - 18 rue Labois Rouillon	330 m - Sud Est
Paris	Ecole primaire - 23 rue de l'évangile	540 m - Sud Ouest
Paris	Ecole primaire - 4 rue Charles Hermite	400 m - Nord
Paris	Collège Daniel Mayer - 2 Place Hébert	540 m - Sud Ouest
Paris	Lycée professionnel Camille Jenatzy - 6 rue Charles Hermite	400 m - Nord
Paris	Groupe scolaire privé Sinaï - 2 rue Tristan Tzara	310 m - Sud Ouest
Paris	Piscine municipale - Rue des fillettes	480 m - Sud Ouest
Paris	Restaurant - Entrée principale de CAP 18 - Rue d'Aubervilliers	30 m - Nord Est
Paris	Restaurant - A l'opposé de l'entrée de CAP 18	200 m - Ouest

- Au vu des différentes cibles potentielles identifiées à proximité du site, les cibles retenues dans l'étude sanitaire sont :
 - la première habitation proche du site (située à 180 m du bâtiment)
 - les salariés des entreprises proches du site
- Au vu de l'activité exercée par la société, l'étude considère que la principale nuisance provient des rejets atmosphériques : ils sont l'objet principal de l'étude.
→ Un schéma conceptuel est disponible dans l'étude.
- Après étude des flux rejetés, de l'activité du site et des valeurs toxicologiques, les polluants traceurs retenus sont :
 - Pour les composés hors COV, les composés au ratio > 1% du ratio maximal :
 - Ammoniaque
 - Acide fluorhydrique
 - Cyanure de potassium
 - Nickel
 - Chrome hexavalent
 - Pour les COV, les composés au ratio flux/VTR le plus important :
 - Perchloroéthylène
 - Xylène

La méthodologie de sélection de ces polluants traceurs est décrite en détail dans le dossier.

- La voie d'exposition retenue est l'inhalation (voie pulmonaire).
- Une modélisation gaussienne a été réalisée par le logiciel AERSCREEN, logiciel développé par l'US EPA. Elle permet de connaître de manière correcte et cohérente la dispersion du polluant retenu et donc sa concentration dans l'air au niveau des cibles retenues.
- Les résultats présentés dans l'étude montrent que :
 - les risques sanitaires (non cancérigènes) pour l'ensemble des cibles et des polluants considérés sont bien inférieurs à la limite d'acceptabilité qui est de 1
 - les risques sanitaires (cancérigènes) pour l'ensemble des cibles et des polluants considérés sont inférieurs à la limite d'acceptabilité qui est de 10^{-5} .
- Les incertitudes sont bien détaillées dans l'étude.

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS**1 – VULNERABILITE DE L'ENVIRONNEMENT**

Milieu	Sensible	Peu sensible	Remarques	Distance
Voisinage : 1ères habitations		X	Première habitation éloignée du site	180 m Nord-Est
Voisinage : ERP		X	Pas d'ERP à proximité directe	//
Voisinage : voisins industriels		X	Pas de site SEVESO et pas de site à autorisation à proximité directe	//
Hydrographie		X	Cours d'eau éloignés du site <ul style="list-style-type: none"> • Canal Saint-Martin • Canal Saint-Denis • Seine 	1000 m 1000 m 4500 m
Captages d'alimentation en eau potable		X	Site non situé dans un périmètre de protection de captage Pas de captage AEP à proximité du site	//
Eaux souterraines	X		- Faible profondeur de la nappe libre - Caractéristiques perméables des formations sous-jacentes - Absence de protection (ou très faible) de la nappe par des horizons imperméables - Situation en zone industrielle	Faible profondeur
Voies de circulation		X	Rue d'Aubervilliers située à plus de 50 m du site	50 m Est
Réseau ferroviaire		X	Réseau ferroviaire éloigné du site et séparé du site par des bâtiments imposant de CAP 18	120 m Sud
Réseau aérien		X	Aérodrome éloigné	7 km Nord-Est

2 – MENACES LIEES A L'ENVIRONNEMENT

Menace potentielle	Retenue	Non retenue
Météorologie		X
Inondation		X
Foudre		X
Sismicité		X
Nature des sols		X
Voies de circulation		X
Environnement industriel		X
Malveillance		X

3 – CARACTERISATION DES POTENTIELS DE DANGERS

Réf	Equipements / stockage	Localisation du risque	Dangers	Nature du risque		
				Incendie	Explosion	Déversement accidentel
Stockages						
1	Stockages produits chimiques galvanoplastie Non cyanurés	Atelier TS Magasin prod. chimiques	Produits chimiques liquides Non inflammables Faible contenance			X
2	Stockages produits chimiques galvanoplastie Cyanurés	Atelier TS Magasin prod. chimiques	Produits chimiques liquides Non inflammables Faible contenance			X
3	Stockage station de traitement (Soude, bains usés, concentrats d'évaporation, ...)	Station Et atelier TS	Produits chimiques liquides Non inflammables Contenance faible à moyenne			X
4	Stockage résine époxy	Atelier émail	Produits chimiques liquides Non inflammables Contenance faible à moyenne			X
5	Stockage moules silicones rigides	Zone fonderie Mezzanine	Produits combustibles Très faible quantité	X		
6	Stockages de cartons d'emballage	Etagère entrée	Produits combustibles Très faible quantité	X		

Réf	Equipements / stockage	Localisation du risque	Dangers	Nature du risque		
				Incendie	Explosion	Déversement accidentel
Equipements production						
7a	Chaîne de traitements de surface	Atelier spécifique	Produit chimique liquide non inflammable Chauffage électrique - Cuverie polymère	X		X
7b	Cuves de laque et de vernis (peinture trempé)	Atelier spécifique	Produit chimique liquide non inflammable Chauffage électrique - Cuverie polymère	X		X
8	Creuset électrique fonderie	Zone fonderie	Chauffage métal 300 °C		X	
9	Station de traitement des effluents	Station d'épuration	Produits chimiques liquides Non inflammables			X
10	Compresseurs	Local dédié	Equipements sous pression		X	
Exploitation						
11	Pompage bains traitement de surface / bains usés	Site	Produits chimiques liquide non inflammables			X
12	Transfert de produits chimiques en faible contenant	Site	Produits chimiques liquide non inflammables			X
13	Aérothermes gaz	Site (sous toiture)	Gaz inflammables	X	X	

4 – RETOURS D'EXPERIENCE

Des recherches ont donc été réalisées sur le site du Bureau d'analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) et, ce, pour les équipements principaux du site :

- **Chaînes de traitement de surface**

Les Mesures de maîtrise des risques (MMR) ressortant de l'analyse de l'accidentologie, sont, autant que faire se peut, et quand nécessaire, retenues par FONTAAS.

Celles réellement mises en œuvre sont détaillées dans le tableau d'analyse des risques.

Aucun accident particulier n'est recensé sur le site.

5 – MOYENS DE PREVENTION ET PROTECTION

Ils sont détaillés dans l'étude :

- Documentation utilisée par le site
- Service qualité, sécurité et environnement
- Equipes d'intervention et exercices de sécurité
- Coupure et mise en sécurité des utilités
- Sauveteurs secouriste
- Exercices d'évacuation
- Prévention des intrusion et actes de malveillance
- Détection incendie, alarme et alerte
- Extincteurs et robinets Incendie Armés
- Dispositifs exutoires de fumées
- Certifications APSAD
- Moyens de secours externes
- Procédure
- Bornes incendie du domaine public
- Réserve incendie externe complémentaire
- Contrôles périodiques
- Documents de prévention réalisés

- Détails du zonage atex et de l'adéquation du matériel en zone

6 – BESOINS EN EAU D'EXTINCTION INCENDIE ET RETENTION DES EAUX

Besoins en eau

- Le calcul des besoins en eau est réalisé grâce au document technique D9.
- Surface de référence retenue : dans le cas du site de FONTAAS : **374 m²**
- Le débit requis pour l'extinction de l'incendie est de 60 m³/heure.
- Disponibilité en eau conforme : bornes retenues pour le site :

N°	Localisation	Débit mesuré Septembre 2017	Pression statique	Distance par rapport à l'entrée du bâtiment (déroulé de tuyau)
806	Zone CAP 18	172 m ³ /h	3,9 bars	35 m
807	Zone CAP 18	188 m ³ /h	4 bars	190 m
808	Zone CAP 18	Défectueux à la rédaction du dossier → Non retenu		
809	Zone CAP 18	242 m ³ /h	4,5 bars	230 m
810	Zone CAP 18	202 m ³ /h	4 bars	210 m
811	Zone CAP 18	236 m ³ /h	5 bars	260 m
812	Zone CAP 18	215 m ³ /h	4,9 bars	160 m

Rétention des eaux d'extinction

- Le calcul du volume total de liquide à mettre en rétention est calculé ci-dessous selon les prescriptions du document D9A.
- Le site dispose de rétention et de barrières de confinement.
- **Le volume de confinement total disponible est donc de 81 m³.**
Il est inférieur aux préconisations du D9A qui demande 128 m³.

En effet l'installation des barrières a été réalisée en 2006, lors de la création du site. A l'époque, l'Agence de l'eau (qui a participé au financement du projet) et la DRIEE (qui siège à la commission des aides) avaient validé la prise en compte d'une alimentation en eau d'extinction en lien avec la très faible surface d'exploitation, c'est-à-dire dimensionnée sur un débit de 30 m³/h et non de 60 m³/h (minima préconisé aujourd'hui par le D9A).

**Dans le cas d'une alimentation à 30 m³/h, le besoin en rétention est réduit à 68 m³.
La rétention opérationnelle présentant un volume de 81 m³, son volume devient cohérent.**

- Il est proposé à l'administration de conserver le système de rétention en l'état, considérant :
 - le risque incendie très faible sur le site,
 - l'installation des barrières dès la création du site,
 - le bon niveau d'opérationnalité du système de rétention,
 - la très faible surface d'exploitation,
 - les coûts importants liés aux modifications des barrières (changement total).

Ce point pourra être validé par le SDIS lors de l'instruction du dossier.

7 – EVALUATION DES RISQUES

Niveaux de probabilité des événements

	E	D	C	B	A
Type d'appréciation qualitative	« Evènement possible mais extrêmement peu probable »	« Evènement très improbable »	« Evènement improbable »	« Evènement probable »	« Evènement courant »
	<i>n'est pas impossible au vu des connaissances actuelles, mais non rencontré au niveau mondial sur un très grand nombre d'années installations.</i>	<i>s'est déjà produit dans ce secteur d'activité mais a fait l'objet de mesures correctives réduisant significativement sa probabilité</i>	<i>évènement similaire déjà rencontré dans le secteur d'activité sans ce type d'organisation au niveau mondial sans que les éventuelles corrections intervenues depuis apportent une garantie de réduction significative de sa probabilité</i>	<i>s'est produit et/ou peut se produire pendant la durée de vie de l'installation</i>	<i>s'est produit sur le site considéré et/ou peut se produire à plusieurs reprises pendant la durée de vie de l'installation malgré d'éventuelles mesures correctives</i>

Niveaux de gravité des conséquences

Niveaux de gravité qualitatifs	
4	Désastreux
3	Catastrophique
2	Important
1	Sérieux
0	Modéré

Cinétique

Niveaux	Rapidité	Définition
C1	Immédiate	Cinétique de type explosion ou déversement accidentel
C2	Rapide	Cinétique de type incendie
C3	Lente	Cinétique de type goutte à goutte

Grille de criticité retenue par l'exploitant

			PROBABILITE (sens croissant de E vers A)				
			E	D	C	B	A
GRAVITE	4	Désastreux					
	3	Catastrophique					
	2	Important					
	1	Sérieux					
	0	Modéré					

	<p align="center"><u>Situation inacceptable</u></p> <p>Cette situation nécessite une prise en compte rapide du scénario potentiel et la mise en place de barrières le plus rapidement possible.</p>	Etude plus approfondie du scénario
	<p align="center"><u>Situation à étudier</u></p> <p>Cette situation nécessite une étude détaillée du scénario (modélisation des effets accidentels). Cette étude permettra d'affiner le critère de gravité.</p>	
	<p align="center"><u>Situation acceptable</u></p> <p>Cette situation ne fait pas l'objet d'étude détaillée. Les barrières de sécurité mise en place sont vérifiées régulièrement.</p>	Pas d'étude approfondie du scénario

L'étude préliminaire des risques a mis en évidence les scénarios à étudier c'est-à-dire orange & rouge selon grille de criticité. Ils sont présentés ci-dessous.

N°	Stockage Equipement Activité	Scénario	Probabilité	Gravité	Cinétique
7a	Chaîne de traitements de surfaces	Incendie	C	2	C2
7b	Cuves de laque et vernis	Incendie	C	2	C2

→ Une quantification des effets de ces scénarios doit être réalisée pour déterminer la gravité potentielle de manière quantitative (nombres de personnes extérieures au site potentiellement atteintes).

8 – QUANTIFICATION DES SCENARIOS RETENUS

Tracé des flux thermiques : Scenario "Incendie de la chaîne de traitements de surfaces"

La modélisation est réalisée avec le logiciel FLUMILOG.

Les hypothèses de la modélisation sont les suivantes :

- Dimensions chaîne de traitements de surfaces :
 - Longueur : 16 m
 - Largeur : 1,42 m
 - Surface : 22,7 m²
- Caractéristiques :
 - 50 Cuves polypropylène, hauteur 1 m
 - Epaisseur majorante retenue : 5 cm
 - Volume PP par cuve : 0,197 m³
 - Volume PP total : 9,85 m³
 - Tonnage PP total (d = 950 kg/m³) : 9 358 kg

→ La modélisation réalisée, aucun flux thermique ne sort de la cellule en feu.

Scenario 1 (Index 7a et 7b de l'analyse de risque) Incendie chaîne de traitements de surfaces et des bains de laque et vernis	
Modèle	Flumilog
Hauteur cible	1,8 m
Risque d'effets dominos	Non
Installation à risque proche	Sans objet
Installation à risque touchée par flux de 8 kW/m ² ?	Non (flux non émis par l'incendie)
Flux de 8 kW/m ² circonscrit sur le site ?	Oui (flux non émis par l'incendie)
Flux de 5 kW/m ² circonscrit sur le site ?	Oui (flux non émis par l'incendie)
Probabilité finale	C
Gravité finale	0

Conclusion

→ Dans ce contexte, le scenario étudié est coté, après quantification, comme acceptable.